Foire aux questions

Qui peut participer au tirage ?

Le tirage est ouvert à toute personne (excluant les personnes morales) résidant au Québec âgée de 18 ans et plus, dont le prénom, le nom et l'adresse civique seront inscrits sur le coupon de participation. Dans le cas de la vente de billets sur Internet, il est à noter que celle-ci est limitée aux résidents du Québec.

Où peut-on acheter des billets ?

Auprès de notre réseau de vente officiel :

REMAX	FAMILIPRIX	COUCHE-TARD	RONA	RÉNO-DÉPÔT	OPTO-RÉSEAU	MIKES
3 février au 15 juin 2020	3 février au 15 juin 2020	1er avril au 5 mai 2020	28 mars au 3 mai 2020	28 mars au 3 mai 2020	1er mars au 15 juin 2020	30 mars au 19 avril 2020

Certains de nos autres partenaires vendent également des billets.

Quand le tirage aura-t-il lieu ?

Le tirage du « Grand Prix » se fera le **16 juillet 2020**, entre 6 h et 9 h, lors de l'émission Salut Bonjour, à TVA.

Le tirage des 33 prix secondaires suivra, entre 9 h et 10 h, en dehors des ondes. La totalité du tirage des prix secondaires sera enregistrée par vidéo et sera publiée le jour même, sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Tous les gagnants seront avisés par téléphone le jour du tirage ou les jours suivants, s'ils étaient absents au moment du premier appel téléphonique. La liste de tous les gagnants sera publiée, à la suite du tirage, sur le site web www.maisonenfantsoleil.ca, dans le Journal de Québec, le Journal de Montréal et sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Jusqu'à quand peut-on participer ?

Les billets sont disponibles en ligne et chez Opération Enfant Soleil, au 1 877 683-2325, jusqu'au 26 juin 2020 inclusivement.
Nos partenaires du réseau de vente officiel auront les billets en main jusqu'au début du mois de juin 2020.

Quelle est la somme remise à Opération Enfant Soleil pour chaque billet vendu ?

La totalité de l'achat du billet est remise à Opération Enfant Soleil, soit les 10 $ en entier. Nous sommes choyés de pouvoir compter sur l'appui de généreux partenaires qui nous permettent de réduire le coût d'opération d'un tel projet à son minimum.

Quelle est la valeur du prix du tirage ?

Un (1) gagnant du « Grand Prix » aura le choix entre le prix d'une valeur de plus de 500 000 $ taxes incluses, comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration et une allocation de 100 000 $ pour le terrain et l'aménagement paysager*. Les frais de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction et la taxe de mutation sont à la charge du gagnant;
OU 325 000 $ en argent.

Trente-trois (33) prix secondaires, selon l'ordre suivant :
10 premiers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 200 $ échangeable chez Ikea;
2 gagnants suivants obtiendront chacun un chèque de 1000 $ offert par Remax;
8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 $ échangeable chez Familiprix;
5 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 $ échangeable chez Rona ou Réno-Dépôt;
4 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 $ échangeable chez Opto-Réseau;
4 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 $ échangeable dans les restaurants Mikes.

J'ai perdu mon billet, que faire ?

Nous identifions le gagnant grâce à deux pièces d'identité qui confirment son nom et ses coordonnées, inscrits sur le coupon de participation dûment rempli lors de son achat. La perte de votre billet n'est pas un problème.

Nous sommes un groupe, peut-on acheter un billet ?

Oui. Les groupes peuvent se procurer un billet de tirage, pourvu que le nom de chacune des personnes qui ont acheté le billet figure sur le coupon de participation. Si l'espace est insuffisant, il suffit de nommer un représentant du groupe, puis de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe représenté par (nom du représentant). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.

Je suis une entreprise, puis-je acheter un billet ?

Oui. Une entreprise peut se procurer un billet de tirage. À noter que c'est l'entreprise qui sera déclarée gagnante du prix, si le billet est tiré. Si l'entreprise est un regroupement d'employés, il est important de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe représenté par (nom de l'entreprise). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.

Je ne réside pas au Québec, puis-je acheter un billet ?

Oui. Vous pouvez vous procurer un billet sur le territoire de la province de Québec.

J'ai moins de 18 ans, puis-je acheter un billet ?

Non. Les acheteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus selon la loi, sans quoi ils ne pourront pas être reconnus comme gagnants du tirage.

Qui ne peut pas participer au tirage ?

- Les personnes âgées de moins de 18 ans;
- Les employés d'Opération Enfant Soleil et les personnes âgées de 18 ans et plus demeurant à la même adresse civile.

Puis-je acheter plusieurs billets ?

Oui.

Puis-je acheter un billet sous un autre nom pour l'offrir en cadeau ?

Oui. La personne inscrite sur le billet doit être âgée de 18 ans et plus et vous devez inscrire son adresse civique et les coordonnées pour joindre cette personne.

Est-ce que le prix est monnayable ?

Non.

Puis-je acheter mon billet en ligne ?

Oui, juste ici : www.maisonenfantsoleil.ca

Quel est le délai pour recevoir mon billet ?

Le délai de réception des billets achetés en ligne est de deux (2) semaines ouvrables. Nous ne sommes toutefois pas responsables des délais occasionnés par Postes Canada.

Comment s'assurer que mon achat en ligne a bien été complété ?

Suivant votre transaction, vous recevrez un courriel vous confirmant votre achat. Votre coupon est ajouté au baril de tirage et vous recevez votre billet par la poste dans un délai de deux (2) semaines ouvrables. Nous ne sommes toutefois pas responsables des délais occasionnés par Postes Canada.

Si les prix ne sont pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage, qu'advient-il ?

Dans le cas où des prix ne seraient pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage, Opération Enfant Soleil procèdera à un deuxième tirage, au plus tard le 1er jour ouvrable suivant l'échéance de ladite période de 30 jours, au siège social de l'organisme, situé au 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5. L'attribution des prix se fera dans le même ordre que lors du tirage initial.